



Formation de tuteurs

<p>Objectifs</p> <p><u>A l'issue de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'encadrement et l'accompagnement de : <ul style="list-style-type: none"> • jeunes en formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation • stagiaires ayant à mener un projet en entreprise • salariés visant une qualification <p>Contenu</p> <p><u>Généralités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tuteur : définition • Les différents niveaux de tutorat : tuteur hiérarchique - tuteur opérationnel <p><u>Le contexte législatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de professionnalisation : définition, règlement, durée du travail, congés payés.. • Les partenaires concernés : OPCA - DDTEFP - Branche professionnelle • Les systèmes de validation : diplôme, CQP, qualification professionnelle <p><u>Les fonctions principales du tuteur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences permettant de préciser les missions du tuteur, les compétences à mettre en œuvre, l'articulation entre leur tâche d'acteur dans l'entreprise et leur responsabilité de formation, les relations avec l'apprenant, avec les collègues et la hiérarchie, et avec l'organisme de formation. <p><u>Le processus de l'apprentissage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'une séquence pédagogique • Les méthodes pédagogiques : comment choisir une méthode adaptée à l'objectif fixé <p><u>L'évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qu'évaluer ? • Evaluer quoi ? • A quel moment ? • Comment ? <p>Le CRTA peut proposer, à la demande des entreprises un accompagnement sur site, en présence des candidats concernés, lors de transmission de savoirs et savoir-faire et lors d'évaluation.</p>	<p>Contexte</p> <p>Les entreprises sollicitent très souvent leurs salariés pour accompagner des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou leurs homologues qui suivent un parcours de formation qualifiant.</p> <p>Dans ces différents contextes, la loi préconise une formation de tuteurs.</p> <p>Méthode pédagogique</p> <p>Alternance d'apports didactiques et d'exercices collectifs et individuels Partage d'expériences</p> <p><i>Cette formation peut être complétée par le module « Organiser et animer des interventions » plus axé sur la prise de parole à l'oral.</i></p>	
<p>Public</p> <p>Toute personne ayant à assumer un rôle de tuteur.</p>	<p>Durée : 2 jours</p> <p>1 et 2 février 2010 1 et 2 juin 2010 20 et 21 septembre 2010 18 et 19 octobre 2010</p>	<p>Référence : F3</p> <p>Tarif H.T: 530€ Groupe de 8 personnes maxi</p>